

## Le président de l'université de Franche-Comté

Vu le Code de l'éducation, notamment dans son article L.952-6-1,

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.

### A R R E T E

**Article 1 :** Le comité de sélection pour l'emploi de maître de conférences n° 1377 / 4440 (CNU 06),  
*UFR SJEPG - Profil : Finance d'entreprise, contrôle de gestion*, est composé comme suit :

#### Président du comité de sélection

M. Pascal FABRE

#### Membres internes

Mme Evelyne POINCELOT

PR – section 06 – UFR SJEPG

M. Pascal FABRE

PR – section 06 – UFR SJEPG

Mme Laurence GODARD

MCF – section 06 – UFR SJEPG

#### Membres externes

Mme Karima BOUAISS

MCF – section 06 – Université de Lille

Mme Anne STEVENOT-GUERY

PR – section 06 – Université de Lorraine

M. René FREYBURGER

MCF – section 06 – Université de Reims Champagne-Ardenne

M. Stéphane LEFRANCQ

MCF – section 06 – Conservatoire National des Arts et Métiers

M. Fabrice HERVE

PR – section 06 – Université de Bourgogne

**Article 2 :** Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le mercredi 07 février 2018

Le président de l'université



Jacques Bahi